

Morigny Champigny



MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES - N°13 - DÉCEMBRE 2022



- Le plan municipal de sobriété pour l'énergie



DISPONIBLE SUR
Google play



Disponible sur
App Store

La création d'un Distributeur Automatique de Billets (DAB) à Morigny-Champigny



Avant les vacances d'été, les Morignacois ont été invités à s'exprimer sur l'opportunité d'installer un distributeur automatique de billets à Morigny-Champigny. Cette installation viendrait pallier les conséquences du départ de la Caisse d'épargne et du seul distributeur de billets de la commune.

La municipalité a pris attache avec deux sociétés spécialisées dans le transport de fonds qui proposent de gérer des DAB dans les territoires ruraux où les banques se désengagent.

Le sondage a révélé que, sur les 321 Morignacois qui se sont exprimés par votes électroniques ou par bulletins papier, 221 d'entre eux souhaitent la création d'un DAB, contre 100 qui n'y sont pas favorables, soit 68,8% d'opinion favorable.

Le coût d'installation et partiellement le coût de fonctionnement de ce DAB seront à la charge de la Ville, mais cela apportera un service supplémentaire aux Morignacois, aux personnes de passage et pour le tissu économique local.

Des discussions sont en cours avec les différents prestataires afin que la solution la plus adaptée à nos besoins soit mise en œuvre.

Fermeture du Fournil de Morigny

En dépit du professionnalisme et du savoir-faire de Julien et Priscille Valance, la boulangerie « Le fournil de Morigny » a fait l'objet d'un jugement de liquidation judiciaire par le Tribunal de Commerce d'Evry le 28 novembre 2022. La liquidation de l'établissement a été prononcée avec un effet quasi immédiat, puisque la boulangerie a fermé le 30 novembre.



Monsieur Valance et son équipe, Papilles d'Or 2021

Cette année, le couple avait pourtant remporté 4 « Papilles d'or », ce qui souligne la qualité des produits et des services qu'ils proposaient aux Morignacois.

Le confinement lié à la crise sanitaire de la Covid-19 a fortement impacté la santé financière de la boulangerie, mais avec le soutien de la mairie, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et d'une clientèle fidèle, l'établissement a pu poursuivre son activité et participer à la vie économique de la commune.

Malheureusement, ces efforts n'ont pas été suffisants pour assurer la pérennité du commerce. Nous

remercions M. et Mme Valance pour leur implication à Morigny-Champigny, tout en leur souhaitant de poursuivre une activité qui mette en valeur leurs expériences et leurs qualités humaines.

La municipalité s'engage pour le commerce de proximité

Afin que la fermeture des commerces locaux ne soit plus vécue comme une fatalité, les élus de Morigny-Champigny vont prochainement délibérer pour organiser l'exercice d'un droit de préemption sur les fonds de commerce de la commune. Il s'agit d'une action inédite à Morigny-Champigny qui souligne la détermination de la municipalité à mettre en place des outils juridiques pour soutenir des commerces locaux considérés comme essentiels.

Les travaux du projet du Centre Bourg Innovant Ecologique vont reprendre

Après une pause intertempestive de près d'un an, le chantier va enfin pouvoir reprendre. Le recours d'une riveraine devant le Tribunal administratif puis la Cour d'appel de Versailles avait stoppé le projet du Centre-bourg attendu par les Morignacois. La commune a eu gain de cause lors des deux jugements.

Après avoir réalisé un diagnostic archéologique sur 6 000 m² dans les anciens jardins de l'abbaye en 2020, les services de l'Etat avaient prescrit à la Ville la réalisation de fouilles archéologiques. Les procédures judiciaires étant terminées, elles sont programmées en 2023 pour une durée d'environ 6 mois. Le coût prévisionnel de ces fouilles, pris en charge par l'aménageur, s'élèvera à hauteur de 818 000 €.



Chères Morignacoises, Chers Morignacois,

Tout comme chacun d'entre nous, nos entreprises et nos collectivités font actuellement face à une hausse sans précédent des tarifs du gaz et de l'électricité, notamment liée à un contexte économique et géopolitique très tendu. Au titre de l'exemplarité et de sa responsabilité, notre commune a décidé de prendre des mesures de sobriété énergétique afin de contenir nos dépenses et de préserver nos ressources naturelles.

En collaboration avec les associations et les directrices d'écoles, le plan communal de sobriété pour l'énergie a été adopté à l'unanimité en conseil municipal et nous permettra collectivement de traverser la période hivernale en maîtrisant notre consommation d'énergie.

Pour autant "sobriété énergétique" ne signifie ni précarité ni austérité, mais implique bien que nous nous questionnions sur nos besoins, nos pratiques, nos usages et nos comportements face à la situation.

C'est dans cet esprit que la commission « Transition énergétique et consommations des équipements publics » a été créée et installée avec pour missions de proposer des pistes d'investissements pour continuer la chasse aux déperditions d'énergie, contenir nos dépenses et limiter notre empreinte carbone.

Nous devons nous saisir de cette opportunité pour intensifier nos actions, compléter les mesures déjà prises ces dernières années et ainsi faire de Morigny-Champigny une ville plus innovante et plus durable.

Ce contexte confirme tout l'intérêt du projet du Centre Bourg Innovant et Ecologique que nous portons depuis plusieurs années. Bloqué par deux recours successifs en première instance puis en appel, la commune et l'aménageur ont eu systématiquement gain de cause. Nous devrions maintenant reprendre les fouilles archéologiques et enfin commencer les aménagements et constructions. Ce projet qualitatif, et nous pouvons en être fiers, sera l'un des 100 projets innovants et écologiques mis à l'honneur par la Région Ile de France et vient de bénéficier d'une subvention d'un million d'euros.

Nous poursuivons également les investissements indispensables à la réfection de nos voiries, et à l'accélération du programme de changement des candélabres avec l'octroi de deux subventions de l'Etat et de la Région.

Enfin, cette fin d'année 2022, marquée par une capacité exceptionnelle de chacun d'entre nous à nous adapter à tous les changements, sera aussi celle de la nouveauté et de l'innovation en matière de décorations. Instillée en 2021, cette nouvelle façon "naturelle et durable" de décorer notre commune sera je l'espère reprise par toutes celles et ceux qui en font le projet pour animer façades et jardins dans le respect d'un usage raisonnable de l'énergie.

Je vous invite donc à présent à parcourir votre magazine d'informations municipales et je vous souhaite avec l'ensemble des élus de passer d'agréables fêtes de fin d'année.

J'aurai plaisir à vous retrouver pour la traditionnelle cérémonie des vœux le 7 janvier prochain.

Très cordialement,
Bernard DIONNET
Maire de Morigny-Champigny

Sommaire

Actualités	p. 2
Édito/Sommaire	p. 3
Retour sur images	p. 4 - 5
Mémoire et citoyenneté	p. 6
Vie locale	p. 7
Jeunesse	p. 8 - 9
Cadre de vie	p. 10 - 11
Dossier	p. 12 - 15
Vie associative	p. 16 - 17
Urbanisme	p. 18 - 19
Vie économique	p. 20
Vie publique	p. 21
Tribunes	p. 22
Vie pratique	p. 23
Agenda	p. 24

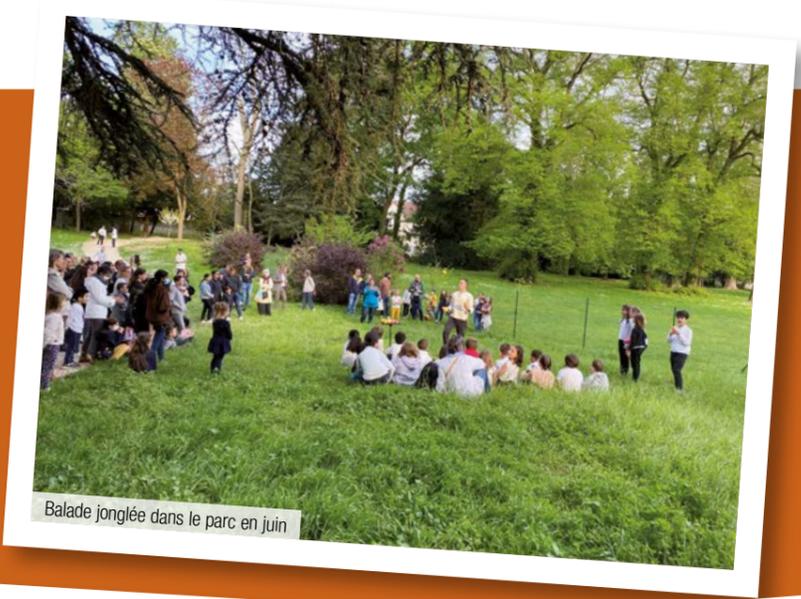




Retour sur images



Portes ouvertes atelier artistique



Balade jonglée dans le parc en juin



Fête de fin d'année des maternelles



Fête de l'été



Ciné plein air



Fête de la pêche



Déplacement à Provins du CCAS



Fête de la musique



Bal du 13 juillet



Départ du défilé du 13 juillet



Pique-nique du 14 juillet



Loto



Fin des cours Chateaubriand



Fin des classes Daudet



Rentrée des classes



Remise des médailles du travail



Fête des voisins



Forum des associations



Inauguration de l'expo photo



L'association Restons jeunes le 1^{er} mai 2022



Commemoration du 8 mai 1945



"Le Tacot"



Visite du " Pont de 4 mètres "



Le Conseil Municipal Jeunes Chateaubriand



Rénovation des mosaïques de l'église

Commemoration du 8 mai 1945

Le 8 mai 2022, Morigny-Champigny a célébré la fin de la seconde guerre mondiale et la Victoire des alliés contre l'Allemagne nazie. Monsieur le Maire, accompagné d'élus du conseil municipal, de représentants de la FNACA et du CMJ ont déposé des gerbes de fleurs sur les différents monuments de la commune : à la Montagne, à Bonvilliers, au cimetière de Morigny-Champigny pour rendre hommage aux soldats anglais morts au combat puis au monument aux morts.

Les journées européennes du patrimoine

Une exposition sur les parcours du vieux tacot a été organisée les 17 et 18 septembre à la salle des fêtes à l'initiative et en partenariat avec l'association MCDS. Pendant ces deux journées, les Morignacois sont venus nombreux découvrir le train de banlieue, affectueusement surnommé « le tacot » qui, au début du XX^e siècle, traversait les communes de Brières-les-Scellés, Puiset-le-Marais, Bonvilliers, Etampes, Morigny-Champigny, Valpuseaux et Bouville.

Une conférence, une exposition et des parcours sportifs sur le parcours du tacot ont été organisés. A cette occasion, beaucoup de Morignacois ont découvert le « Pont de 4 mètres » et la richesse de notre patrimoine communal souvent méconnu.

Journées européennes du patrimoine

Comme chaque année, Michel LECLERC, Conseiller municipal en charge du patrimoine, a assuré les visites de notre église abbatiale, consacrée par le Pape Calixte II en 1119. Après une attente de près de 7 ans, la rénovation des mosaïques de l'entrée principale est en cours de finalisation par un artisan d'art.

Résultats des élections du Conseil Municipal Jeunes (CMJ)

Des élections ont été organisées le 10 novembre dernier dans les écoles Daudet et Chateaubriand pour désigner les nouveaux élus CMJ.

Les résultats des élections sont les suivants :

- Les 5 élus de l'école Daudet : Lyana CAVAGNE, Gülbahar CALISKAN, Alicia DUSSUD, Léa THENAISYE, Léo DENOULET-ADAM ;
- Les 6 élus de l'école Chateaubriand : Julia MARTINS THEVRET, Elise BLAISE, Léa CROSET, Lucie AMIARD, Julie GASPARD, Léa AUMAR.

Toutes nos félicitations aux nouveaux élus, dont le mandat durera 2 ans.

Don du sang à Morigny-Champigny

Le 18 juillet, 41 volontaires morignacois se sont présentés à la salle des fêtes pour faire un don du sang.

Parmi ces volontaires, 5 nouveaux donneurs se sont manifestés. L'Etablissement Français du Sang remercie l'ensemble des participants pour leur geste qui permettra de sauver des vies.

Les prochaines collectes de sang seront organisées les après-midis des 28 juin et 21 août 2023 à la salle des fêtes.

Accueil des nouveaux habitants

Un accueil des nouveaux habitants par M. le Maire et des Maires-adjoints a été organisé le 17 septembre. Cette manifestation avait été mise entre parenthèses pendant quelques années pour des raisons sanitaires. C'est avec beaucoup de plaisir que les familles ont été accueillies par M. le Maire qui leur a présenté la commune. Une visite a été ensuite organisée dans le centre-bourg, dans le parc de Saint-Périer et à l'école de musique.

Nous leur souhaitons la bienvenue à Morigny-Champigny !

Octobre rose

Pour la 8^e année consécutive, les Morignacois se sont mobilisés en faveur du dépistage du cancer du sein



dans le cadre de l'opération Octobre Rose organisée au Complexe sportif.

En collaboration avec l'association Les Randonneurs de l'Essonne, les AVF et le Cyclo-club de Morigny-Champigny, cette nouvelle édition d'Octobre Rose à Morigny-Champigny a été un succès puisque 3440 € ont été récoltés grâce aux 589 participants.

Cette année, un nouveau défi a été proposé aux

Morignacois et aux Morignacoises : accrocher le plus de soutiens-gorge sur les grilles de la mairie. Félicitations à l'ensemble des Morignacois qui se sont mobilisés en faveur de la lutte contre le cancer !



Le bilan du défi « 0 déchet »

En septembre 2021, quatre familles morignacoises s'étaient portées volontaires pour relever le défi « 0 déchet », avec d'autres familles de la CAESE, en partenariat avec le SEDRE.

L'objectif de cette opération consistait à sensibiliser une vingtaine de familles volontaires à la réduction de leurs déchets ménagers sur une

période de 8 mois. Encadrées par des professionnels, elles ont appris à consommer différemment, en tenant compte de leurs besoins et de l'environnement.

Au terme de cette expérience, 91% des participants ont répondu vouloir continuer à réduire leurs déchets. La majorité d'entre elles ont réussi à baisser de près de 20% la totalité de leurs déchets en l'espace de 8 mois. La prise de conscience de la démarche « 0 déchet » se met donc bien en place.

Consommer local, partager plus de moments en famille autour d'un repas que l'on prépare avec des légumes de saison, réduire ses trajets en voiture, s'inscrire à une AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), voire la création d'une épicerie en vrac, sont devenus des objectifs pour beaucoup d'entre nous.

Des abris naturels pour les hérissons

ont été installés dans le parc Saint-Périer le 22 mai grâce à l'implication de Monsieur PRUDO. Ces gîtes ont été conçus pour une famille de hérissons et ils sont disséminés dans

le parc. Les hérissons bénéficient en France d'un statut de protection totale depuis la publication d'un arrêté en 1981, consolidé par d'autres textes de loi. Concrètement, il est interdit de les capturer, de les mutiler, de les perturber ou de les mettre en vente sous peine d'être poursuivi.



Retour sur la Rentrée dans nos écoles



La rentrée scolaire s'est déroulée le 1^{er} septembre sans difficulté dans l'ensemble des écoles de Morigny-Champigny. M. le Maire accompagné de Mme MAUGARD, Maire-adjoint en charge des affaires scolaires et de l'enfance sont venus sur place saluer les directrices, les membres de la communauté éducative et les parents d'élèves à cette occasion.

Nous souhaitons la bienvenue à Mme MITHOUT, la nouvelle Directrice de l'école élémentaire Chateaubriand qui a pris la succession de Mme DENEUX-AUPETIT, ainsi que Mme COURIVAUD, Directrice de l'école maternelle Jean de la Fontaine depuis le mois de septembre.

Nous saluons également Mme SULSKI, Directrice de l'école maternelle Charles Perrault et Mme GUELACHVILI, Directrice de l'école élémentaire DAUDET en leur souhaitant à toutes une excellente année scolaire.

Les effectifs des écoles primaires pour la rentrée 2022

Ecole Daudet		
Classes	Enseignants	Effectifs
CP	Mme GUELACHVILI	22
CE1	Mme DE SOUSA	26
CE1/CE2	Mme CHEVALLIER	26
CE2/CM1	Mme SYLLA	26
CM2	Mme MIET	25

Ecole Chateaubriand		
Classes	Enseignants	Effectifs
CP/CE1	Mme SMEETS	26
CE1	Mme BESSE	27
CE2	Mme MITHOUT	25
CE2/CM1	Mr ARNOUX	26
CM2	Mr FRESSARD	26

Maternelle Jean de la Fontaine		
Classes	Enseignants	Effectifs
Petits	Mme COURIVAUD	17
Moyens	Mme DEGESVES	24
Grands	Mme PIGNON	19

Maternelle Charles Perrault		
Classes	Enseignants	Effectifs
MS/PS	Mme GAST	21
MS/PS	Mme SULSKI	20
GS/PS	Mme DEVIENNE	21
GS/PS	Mme HAAS	20

Il est à noter l'ouverture d'une classe à l'école Perrault et deux fermetures de classes, à l'école Daudet et à l'école Chateaubriand.

Nouveauté de la rentrée : un portail famille pour les Morignacois

Les parents ayant scolarisé leurs enfants dans une des écoles de Morigny-Champigny utilisent dorénavant le portail famille. Cet outil informatique permet de réserver ou d'annuler des repas, de les payer par carte bancaire et de consulter les menus proposés dans les différentes cantines de la Ville.

Ce nouveau service offre plus de simplicité pour les parents mais également une économie substantielle pour la Ville qui n'affranchit plus des centaines de courriers par mois pour transmettre les factures de cantine.

Simplifiez-vous la gestion de votre cantine



Pour les collectivités

- Contrôle par utilisateur avec les coordonnées des parents du compte.
- Les données de les transactions sont sécurisées.
- Gestion des dépenses alimentaires et allonges.
- Possibilité de gérer les inscriptions à la garderie.
- Possibilité de voir en direct.
- Facturation mensuelle dématérialisée.
- Email de rappel.
- Historique des factures.
- Paiement possible par prélèvement automatique.

Pour les parents

- Réserver des repas pour les périodes de votre choix.
- Possibilité de gérer les inscriptions à la garderie.
- Visualisation de vos en-cours.
- Facturation mensuelle dématérialisée.
- Email de rappel.
- Historique des factures.
- Paiement possible par prélèvement automatique.

Le bilan des activités du « truck de ouf » organisées cet été

Le « truck de ouf » est un camion aménagé en un espace itinérant pour les jeunes qui intervient sur plusieurs communes rurales de l'agglomération. C'est un projet spécialement créé à destination des jeunes de 12 à 25 ans et porté par le Service d'Accompagnement à l'Autonomie des Jeunes de l'association Equalis (SAAJ). Des permanences sont assurées par des animateurs socio-éducatifs du SAAJ et le Réseau des Acteurs Jeunesse du Sud Essonne (RéAJ).

L'été dernier, le truck a permis aux jeunes de Morigny-Champigny de se poser, discuter, faire des jeux de société, regarder un film, faire son CV, une recherche de stage, ou encore monter un projet.

C'est un espace dédié aux jeunes, où ils sont libres de penser les activités qu'ils souhaitent. Présent cet été et cet automne à l'entrée du complexe sportif, les jeunes y ont été chaleureusement accueillis.



Contact :
Mme Julie Baratti Coordinatrice Superviseure
Tél : 06 37 59 89 12 - julie.baratti@equalis.org

Les jeunes emplois saisonniers Morignacois

Chaque année, de jeunes Morignacois viennent acquérir une expérience professionnelle à la mairie. Activités administratives ou travaux au sein du service des espaces verts et du service bâtiment, il s'agit pour certains d'un premier pas dans le monde professionnel au contact des agents municipaux et des administrés qui peut permettre de trouver sa vocation professionnelle.



18 saisonniers ont été accueillis cet été en mairie, notamment au service des espaces verts afin d'entretenir le cimetière, enlever les mauvaises herbes des parterres et au service des affaires générales pour effectuer le classement des archives municipales.

Le bilan du dernier Conseil Municipal des Jeunes (2020-2022)

Les membres du Conseil Municipal des Jeunes sortant ont représenté pendant deux ans les jeunes

Morignacois en participant activement à la vie de la commune.

Pendant leur mandat, les jeunes élus ont participé à l'ensemble des cérémonies patriotiques. Ils étaient présents à l'inauguration des boîtes à livres, à la plantation du cerisier cœur de pigeon dans le parc au profit de l'association France ADOT91.

Les élus du CMJ ont participé aux évaluations du traditionnel concours des décorations de Noël et à l'ouverture du Forum des associations en septembre.

Enfin, ils ont mené des travaux de réflexions sur les thèmes du harcèlement scolaire et de l'aménagement du skate-park.

Nous les félicitons pour leur implication durant leur mandat !



Le CMJ lors de l'inauguration de la boîte aux livres dans le parc Saint-Périer

Cadre de vie

Le saviez-vous ?



M. Philippe Morchoisne

Au XVIII^e siècle, on dénombrait près de 6000 hectares de vignes en Essonne : sur les 196 villes du département, 193 ont un passé viticole. On y cultivait alors des plants de pinot gris pour élaborer un vin blanc avec une faible teneur en alcool, de l'ordre de 10°. Une récolte sur trois était alors correcte.

Au XX^e, la crise du phylloxéra et l'essor du chemin de fer ont mis progressivement un terme à ces exploitations locales en favorisant le vin rouge des régions françaises plus ensoleillées, produit de façon industrielle.

Il y a quelques années, deux hectares de vigne ont été replantés dans les hameaux par Monsieur Philippe MORCHOISNE afin de faire revivre une tradition qui fut présente en Essonne pendant plus de mille ans.

Dans le cadre de la journée départementale du patrimoine géologique organisée le 8 octobre, le site de la Sablière a été totalement rénové.

Ce site géologique a été acquis par le Département en 1980 et aménagé pour recevoir du public en 1996. Les équipements devenant vieillissants et obsolètes, des travaux ont été réalisés l'été dernier, dont le remplacement des clôtures en treillis soudés et l'aménagement d'une coupe géologique. Les panneaux d'information ont également été renouvelés.

Le sable du site, riche en fossiles de mollusques, est désormais mis en valeur et témoigne de la présence de la mer à Morigny-Champigny il y a plus de 30 millions d'années.

Coût des travaux : 50 000 €, totalement pris en charge par le Conseil départemental.



Visite commentée du site de la sablière, le 8 octobre

L'enlèvement des déchets verts

Le SEDRE, Syndicat d'Élimination des Déchets de la Région d'Étampes, va renouveler son marché de collecte des déchets dès le début de l'année 2024 pour une période de 8 ans.



A ce titre, l'avis des Morignacois sera sollicité prochainement sur le devenir de la collecte des déchets verts en porte-à-porte. Peu de personnes le savent, mais la collecte et le traitement des déchets verts ont un coût important.

Avec la hausse du prix du carburant et celui du traitement des déchets verts, le coût de l'abonnement annuel au SEDRE va inévitablement augmenter.

Actuellement, le service de ramassage des déchets verts est inclus automatiquement dans votre abonnement. **Les 1729 abonnés Morignacois, comme ceux de Lardy ou de Saint Hilaire, participent à la collecte et au traitement des déchets verts, qu'ils possèdent ou non un jardin.**

Conformément à l'esprit du Grenelle de l'environnement, il conviendra de facturer au renouvellement du marché en 2024 **le service de collecte et de traitement des déchets verts en porte-à-porte qu'aux seuls bénéficiaires de ce service** en mettant par exemple en place des bacs à puce comme pour les ordures ménagères.

Dans cette hypothèse, seuls les 1627 abonnés Morignacois possédant un jardin paieraient le service dont le prix augmenterait d'autant. Le coût global de la collecte et du traitement des déchets verts ne sera plus réparti sur l'ensemble des 1729 abonnés.

Enfin, si l'on supprimait totalement ce service, il ne serait plus pris en compte dans le calcul de la grille tarifaire du SEDRE. Dans ce cas, les Morignacois se déplaceraient eux-mêmes dans les déchèteries pour y

déposer leurs déchets verts ou pourraient composter leurs déchets verts aux fonds de leurs jardins.

Les alternatives possibles qui vous seront proposées sont donc limitées :

Soit l'enlèvement des déchets verts facturé aux seuls utilisateurs de ce service en très forte hausse.

Soit le service d'enlèvement en porte à porte n'est plus assuré et donc plus facturé. Il reviendra alors aux usagers de se déplacer dans une des déchetteries du réseau du SIREDOM, à raison de 40 passages sur place déjà inclus dans le forfait de base.

La répartition des 1729 abonnés Morignacois du Sedre au 31 décembre 2021



23 habitats collectifs sans jardin



1627 habitations avec jardin



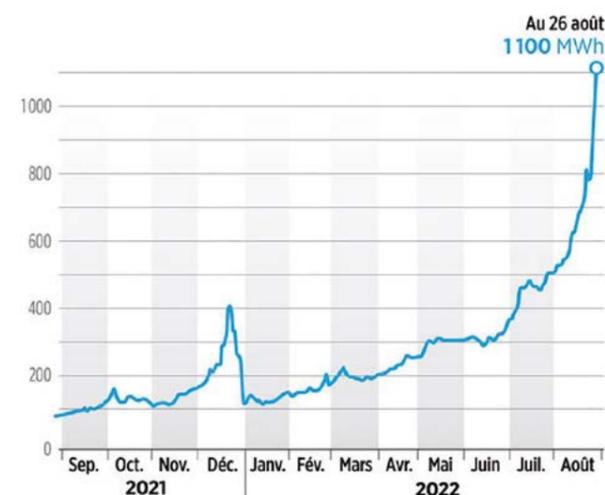
75 commerces sans jardin

10 administrations
(Mairie, salle des fêtes...)

La crise énergétique et les mesures de circonstance prises à Morigny-Champigny

Depuis plusieurs semaines, les records s'enchaînent sur les cours internationaux de l'énergie. Vendredi 26 août, les prix de gros de l'électricité en France ont atteint un niveau jamais vu avec des pics de plus de 1000 € le méga watt heure, contre 42 € en avril 2021. Deux jours plus tôt, le prix du gaz dépassait en moyenne 300 € le méga watt heure sur les marchés internationaux, contre 44 € le 10 août.

Le marché des prix de gros permettent d'acheter des quantités d'électricité ou de gaz pour l'année à venir. Les contrats de fourniture d'électricité et de gaz applicables au titre de l'année 2023 se concluent mi-décembre. Ils se caractérisent par beaucoup de volatilité et une hausse de prix importante.



Prix de l'électricité sur les marchés de gros sur la période septembre 2021 et aout 2022 pour une livraison début 2023

Au niveau national, le gouvernement a pris différentes mesures pour limiter la hausse des prix du gaz et de l'électricité pour les particuliers.

Parmi ces mesures, les plus importantes sont la distribution d'un chèque énergie de 100 € en décembre 2021 pour 5,8 millions de ménages et la mise en place d'un bouclier tarifaire. En 2022, les ménages ont bénéficié d'un blocage des prix de l'électricité de 4%. Un blocage des prix sera reconduit en 2023 avec des hausses de 15% maximum.

La plupart des collectivités ne bénéficient pas de bouclier tarifaire. Elles doivent donc s'adapter aux circonstances en se fournissant auprès d'établissements spécialisés qui négocient en leur faveur des stocks de gaz et d'électricité sur les marchés internationaux. Ainsi la commune de Morigny-Champigny est adhérente à des groupements de commandes avec le SIGEIF pour le gaz et le SIPPEREC pour l'électricité.

Nos fournisseurs d'électricité et de gaz ont alerté la municipalité en octobre 2022 sur la hausse prochaine des tarifs énergétiques :

Electricité : augmentation des tarifs de 27 à 132% en 2023, en référence à 2022

Gaz : augmentation des tarifs de 340 à 600% sur la même période

Si l'on ne modifie pas nos habitudes, les augmentations des coûts de l'énergie pour la Ville en 2023 seront comprises entre + 275 000 € et + 569 000 € par rapport à 2022.

Contrairement à l'Etat, une commune ne peut pas voter un budget en déficit, ni emprunter de l'argent auprès d'établissements financiers pour financer ses dépenses de fonctionnement.



Ballon d'eau chaude à l'école des Monceaux, installé en 2020

Changement des feux tricolores aux Monceaux



Pour compenser ces augmentations des tarifs énergétiques, il faudrait donc en théorie augmenter les impôts locaux fonciers de 23% à 48%, soit réduire la consommation électrique de - 21% à - 75% et celle de gaz de - 77% à - 86%.

Ces hypothèses ne sont pas réalistes ou acceptables pour les contribuables Morignacois ou les enfants qui doivent bénéficier de classes d'école chauffées convenablement : il est donc devenu nécessaire d'agir dès le mois d'octobre pour ne pas subir les conséquences de ces hausses des tarifs de l'énergie en modifiant nos habitudes.

Quelles solutions pour maintenir un service public local de qualité tout en contenant nos dépenses énergétiques ?

Depuis plusieurs années, la Ville de Morigny-Champigny s'est engagée à limiter ses dépenses énergétiques par le biais d'investissements répondant à un besoin précis et identifié.

- Des nouvelles chaudières gaz à condensation, plus performantes, ont été installées à la mairie annexe, pour les douches du complexe sportif, dans les écoles des Monceaux et à Jean de la Fontaine,
- La nouvelle école Daudet livrée en septembre 2016 respecte les normes « RT 2012 » : la « réglementation thermique 2012 » est une réglementation d'objectifs et comporte trois exigences de résultats : le besoin bioclimatique, la consommation d'énergie primaire et le confort en été ;
- Le changement des feux tricolores aux Monceaux qui fonctionnent 24h/24 par des leds a permis de réduire la consommation électrique. L'éclairage public et les

feux tricolores représentent le poste le plus important en matière de consommation électrique dans la commune (35%), suivi du complexe sportif (13%)

- La mise en place de l'extinction partielle nocturne depuis 2015 de 23h55 à 5h05 qui favorise la trame noire et la vie nocturne de la faune locale ;
- L'adhésion au groupement de commande auprès de syndicats spécialisés dans le négoce de gaz et d'électricité au profit des collectivités (le SIGEIF et le SIPPEREC) en 2014 a permis à la Ville de bénéficier des meilleurs tarifs disponibles sur le marché ;
- Le passage en leds dans le quartier Notre Dame des prés, rue de la Prairie, rue des Saules et à Vaudouleurs. Les leds, moins énergivores que les ampoules incandescentes, créent des ambiances lumineuses adaptées aux usages et aux quartiers. Cela participe à l'amélioration de notre cadre de vie : l'intensité des leds est douce près des habitations, elle est plus soutenue sur les axes routiers importants.

Certaines mesures sont en cours de réalisation afin de limiter la consommation d'énergie de la Ville ou limiter ses frais de fonctionnement.

La généralisation de l'utilisation des leds pour les 700 points lumineux de la commune en 2 ans au lieu des 3 ans initialement prévus pour un budget de 738 000 €.

Il est prévu de créer la « Maison du Bel âge » qui regroupera les associations « Restons Jeunes » et l'AADSM (l'association d'aide à domicile pour nos aînés). Ce bâtiment sera « bas carbone » : il sera conçu

avec des matériaux visant à limiter la production de gaz à effet de serre, comme le bois.

Enfin, les écoles seront équipées de nouveaux fours pour les cantines, plus performants et moins énergivores.

Adoption à l'unanimité des élus d'un plan communal de sobriété pour l'énergie

Comme beaucoup d'autres communes, les élus de Morigny-Champigny se sont unanimement prononcés pour la mise en place d'un plan communal de sobriété énergétique lors d'un conseil municipal exceptionnel le 7 octobre. L'objectif de ce plan est d'optimiser l'utilisation de l'énergie dans l'ensemble des bâtiments municipaux pendant la période hivernale et, plus largement, de limiter les dépenses énergétiques communales. Une commission municipale a été spécialement créée afin que les élus suivent l'application de ce plan et réfléchissent à de nouvelles propositions pour le moyen et long terme.

Préalablement à l'adoption du plan, des réunions d'information et d'échanges ont été organisées pour tous les élus, les directrices des écoles et nos partenaires de la CAESE travaillant dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

Les Présidents des différentes associations morignacoises ont également été conviés par Monsieur le Maire le 5 octobre pour être associés aux différentes mesures visant à maîtriser notre consommation énergétique.



Réunion avec les présidents d'associations morignacoises le 5 octobre 2022

Dans la dernière Lettre du Maire distribuée récemment, il vous a été présenté les 3 principaux axes de ce plan communal de sobriété énergétique. Voici les principales actions mises en œuvre depuis le mois d'octobre.

Présentation du plan communal de sobriété pour l'énergie lors d'une réunion publique du 10 novembre 2022



1 - La réduction et la modulation du chauffage des bâtiments communaux

La période de chauffe hivernale commencée le 15 octobre se terminera le 15 avril. L'usage des chauffages d'appoint est interdit dans l'ensemble des bâtiments communaux, tant pour les agents que pour les associations.

Les températures sont modulées selon l'occupation des locaux recevant du public.

Dans les locaux « de travail », la température cible de 19°C est diminuée de 2°C en cas d'inoccupation de moins de 24 heures. La température est baissée de 2°C la nuit, de 3°C dès 24 heures d'inoccupation et enfin réglée à 8°C au-delà de 48 heures d'inactivité.

Les températures sont réduites à 16°C dans les couloirs et les pièces secondaires comme les archives par exemple.

Les chaudières sont placées en mode hors gel dans le bâtiment du foot, au Dojo des Champins, à la salle des fêtes. Les autres locaux associatifs (FNACA et Restons Jeunes) sont chauffés uniquement lorsqu'ils sont occupés par les associations.

La salle des jeunes est chauffée seulement lorsqu'elle est occupée par des associations. Les activités ont été regroupées sur 3 jours afin d'optimiser les dépenses énergétiques.

L'eau chaude sera conservée pour les écoles maternelles, les cantines, les salles de restauration des agents. Elle a été coupée au complexe sportif, dans le bâtiment du foot, à la Police municipale, à la mairie...

2 - La réduction et la modulation de l'intensité des éclairages publics et des bâtiments

Depuis le 10 octobre, les candélabres sont éteints de 21h55 à 5h20, pour tenir compte de l'arrivée du premier car et du départ du dernier car dans la commune. Le remplacement des ampoules usagées des candélabres sera réalisé seulement sur signalement. Jusqu'à présent, tous les candélabres étaient allumés en journée pour détecter quelles ampoules étaient usagées.

Les éclairages des bureaux et des salles de la Ville ont été baissés de 25 à 50%.

Le complexe sportif sera fermé à partir de 23h et l'éclairage sera mis en position minimum dans la grande salle et les tennis couverts. L'éclairage du foot sera réduit de 50%, le choix de réduire l'éclairage ou la durée relevant de l'association.

3 - La limitation de l'usage des bâtiments

La salle des fêtes et la salle des jeunes ne seront plus mises à disposition ou louées pendant la période hivernale, à l'exception des activités usuelles des associations.

En mairie, certains services comme celui de l'urbanisme ou le secrétariat du Centre technique municipal seront regroupés à l'accueil de la mairie afin de ne plus chauffer l'espace libéré.

Les activités périscolaires et de centre de loisirs du bourg seront regroupées sur l'école Daudet, afin de réduire le chauffage dans l'école La Fontaine, les mercredis et en période de vacances scolaires. Les associations de danse auront la possibilité d'utiliser la salle d'activité de l'école La Fontaine en dehors des heures scolaires dans les conditions de température réduite de l'école.

Les activités périscolaires des Monceaux seront délocalisées dans la 6^e classe de Chateaubriand partagée avec des associations. La température de la salle du 1^{er} étage sera limitée à 14°C pour accueillir les sports de combat.

En mettant en place ce Plan de sobriété énergétique dès cet hiver et en modifiant nos habitudes, nous

parviendrons à maintenir un service local de qualité tout en contenant les dépenses publiques.

Avec une application « immédiate » de ce plan et une implication collective, il est estimé que nous parviendrons à une réduction de 23% de notre consommation électrique et de 42% de notre consommation de gaz par rapport à 2022.

Ce sont des objectifs qui nous permettront d'atteindre en partie l'équilibre budgétaire pour 2023, mais il restera encore entre 110 000 € et 300 000 € à trouver.

En très peu de temps, toutes les autres pistes d'économie possibles en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement seront mises en œuvre pour limiter une éventuelle augmentation des taux de la taxe foncière sur le bâti.

Au-delà des tarifs énergétiques, il faut également tenir compte de l'inflation qui fait augmenter les prix des matières premières de nos fournisseurs : le prix des aliments pour préparer les repas à la cantine, le prix des revêtements pour refaire les routes... sans parler de la hausse prévisible de nos pénalités en lien avec le déficit en logements aidés de la commune.

Sur proposition de M. le Maire, une nouvelle commission a été mise en place en novembre

dernier : la commission « Transition énergétique et consommations des équipements publics », en complément du Plan de sobriété énergétique voté à l'unanimité par les élus du Conseil municipal. Les objectifs de cette commission sont de répondre au défi de la transition énergétique qui implique une baisse de notre consommation énergétique de 10% sous deux ans, puis de 40% d'ici 2030 et de 60% d'ici 2050.

Ces objectifs posés par l'Etat sont ambitieux et modifieront nos habitudes : c'est donc

collectivement et par notre capacité d'adaptation à gérer ces nouveaux défis que nous poursuivrons dans de bonnes conditions nos missions d'intérêt public.

Les prochains travaux et les réflexions des membres de la nouvelle commission aideront la collectivité à prendre les décisions les plus adaptées en matière de rendement et de coûts des investissements à prévoir en matière de consommation d'électricité, de gaz et d'eau, tout en permettant de maintenir le plein usage des espaces publics de la Ville.



14

15

Vie associative

Le forum des associations



M. le Maire et M. Derache, Maire-adjoint en charge de la vie associative et des manifestations, avec M. Courtas, Président de la Team Basket, Mme Hemonic et la mascotte du club

Le traditionnel Forum des associations et la brocante se sont tenus le 4 septembre au complexe sportif. Notre tissu associatif, riche et varié, permet chaque année à tous les Morignacois de trouver une activité sportive ou culturelle adaptée à ses besoins.

M. le Maire, Sébastien DERACHE, Maire-adjoint délégué à la vie associative et les conseillers municipaux ont salué l'ensemble des présidents d'association présents avant d'assister aux démonstrations sportives organisées l'après-midi.

Focus sur le Club de Tennis de Table de Morigny-Champigny : le 2TMC

Le 2TMC est un club ouvert à tous qui se réunit au minimum 3 fois par semaine en soirée. Les enfants de moins de 15 ans peuvent venir jouer s'ils sont accompagnés d'un parent pratiquant le tennis de table.

Les adhérents du 2TMC ont la possibilité de s'engager par équipe au championnat de l'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique), car le club y est affilié.

Actuellement deux équipes du club participent aux compétitions organisées par l'UFOLEP qui, contrairement à la Fédération Française de Tennis de Table (FFTT), propose à ses adhérents de pratiquer la compétition à leur niveau.

Le prochain critérium départemental adultes se déroulera le dimanche 15 janvier 2023 au Complexe

de Morigny-Champigny, de 08h00 à 19h00.

Président du 2TMC : M. Alexis ANCTIL
06 30 33 71 85

Le club a été présidé 7 ans par M. Frédéric POUILLET (de 2011 à 2015 puis de 2019 à 2022)



Il a entraîné et encadré l'ensemble des jeunes passés par le club de 2003 à 2015. Une équipe entièrement constituée de jeunes a vu le jour en 2004 et beaucoup d'entre eux ont représenté Morigny-Champigny au niveau départemental, régional et national durant toutes ces années. M. POUILLET a également constitué des équipes pour représenter Morigny-Champigny en FTTT (Fédération Française de Tennis de Table) de 2011 à 2014 au niveau départemental (D4 de 2011 à 2012, D2 de 2012 à 2013 puis D2 en 2013 à 2014).

Nous le félicitons pour son implication et les résultats obtenus par le club !



Démonstration de danse en ligne par les membres de l'association Fusion danse

L'université du temps libre : l'UTL-Essonne



L'Université du Temps Libre-Essonne (UTL-Essonne) s'est donnée pour mission d'offrir à tous, sans condition d'âge ou de diplôme, l'accès aux savoirs tout au long de sa vie. Aussi, elle s'efforce, à travers des activités culturelles et sociales, d'ouvrir à une meilleure compréhension du monde, de nourrir le « vivre ensemble », tout en favorisant l'épanouissement personnel et collectif.

Les conférenciers invités (enseignants, chercheurs...) par l'association apportent chacun leur vision sur des sujets variés avec une compétence de spécialiste et surtout, avec l'art de se mettre à la portée de tous. Les conférences sont généralement organisées les lundis à 14h à Etampes ou à 16h à Etrechy.

Vous pouvez vous renseigner sur les conférences proposées dans l'ensemble du réseau de l'UTL-Essonne en consultant le site www.utl-essonne.org. Plus de 200 conférences avec des thèmes très variés ont été proposées en 2021-2022.

Contact de l'antenne Etampoise de l'UTL-Essonne : Mme Marie-Françoise NICOLAS-GIRARD
antenne-etampes@utl-essonne.org

Le club Kung-Fu Wushu Val de Juine

Le club Kung-Fu Wushu Val de Juine a tout d'abord été créé pour promouvoir la pratique du kung-fu dans la vallée de la Juine. « Kung-Fu Wushu » peut être traduit par l'expression « se réaliser dans les

arts chevaleresques ». Pour cela, le club propose de travailler sur plusieurs axes :

- La technique par l'apprentissage de formes codifiées : les Taos ;
- Le combat, pour apprendre à positionner son corps dans l'espace et par rapport à un adversaire, et insuffler une certaine qualité d'énergie aux Taos ;
- Les armes, pour se muscler en pratiquant divers Taos de manière progressive.

Deux autres disciplines sont enseignées dans le club :

- **L'aïto** qui est centrée sur le self-défense. L'acronyme AITO signifie « Arme Intermédiaire pour Techniques Opérationnelles ». Le terme « aïto » signifie « guerrier » en tahitien, ce qui est représentatif de l'état d'esprit que l'on doit avoir pour se protéger ou pour protéger les siens lors d'une situation conflictuelle : un état d'esprit de guerrier, c'est-à-dire quelqu'un de décidé, mais aussi quelqu'un de juste, qui n'abuse pas de sa force pour infliger le mal aux autres ;
- **Le Chi Qong** est enseigné au club depuis quelques années. Le terme Chi peut être traduit par souffle ou énergie. Le Chi Qong correspond donc au travail du souffle et de l'énergie interne. La technique est principalement basée sur des suites de mouvements simples et lents, coordonnés avec une respiration ample. Il s'agit d'une pratique de santé basée sur l'interne, accessible à tous.

Président du club de Kung-Fu Wushu du Val de Juine : M. Frédéric KERBOUL - frederic.kerboul@orange.fr

Urbanisme

Patrimoine naturel

MONUMENT



HISTORIQUE

A l'exception des hameaux de Bonvilliers et de la Montagne, différentes protections juridiques s'appliquent sur le territoire de Morigny-Champigny dans le domaine de l'urbanisme : le classement ou l'inscription des Monuments historiques et le classement de la Vallée de la Juine.

Ce que dit la loi du 2 mai 1930,

modifiée en 2000 et codifiée, organise la protection des monuments naturels et des sites ainsi que de leurs abords. La loi du 25 février 1943 crée autour des monuments historiques un champ de visibilité de 500 mètres à l'intérieur duquel aucune construction nouvelle ni modification ne peut être réalisée sans autorisation.

Les monuments historiques

En raison de la proximité de l'église abbatiale, du polissoir, du château de Morigny, du château de Jeurre et de ses fabriques avec les habitations, la majorité des Morignacois qui souhaite déposer un permis de construire ou une demande préalable de travaux en mairie doit obtenir un accord de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

L'inscription d'un site au titre des Monuments historiques constitue le premier niveau de protection, et le « classement » le niveau le plus élevé, avec plus de contraintes à respecter.

Le délai dont dispose l'ABF pour donner son accord est d'un mois pour les déclarations préalables et deux mois pour tous les permis de construire.

L'accord de l'ABF peut être assorti de prescriptions ou de recommandations afin que le projet ne porte pas atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du monument historique ou de ses abords. Il s'agit d'une protection pour sauvegarder la qualité de notre cadre de vie.

Le classement de la Vallée de la Juine

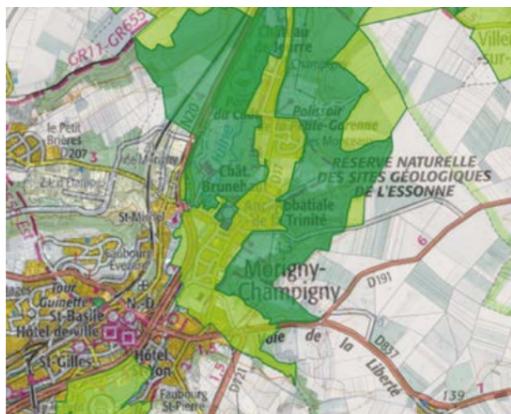
En 2003, le classement de la vallée de la Juine a été officialisé par l'Etat sous la forme d'un décret paru au Journal officiel. 4 983 hectares sont ainsi protégés et toutes les modifications du site sont sévèrement réglementées.

Ce classement renforce sérieusement les contraintes administratives : la moindre modification urbanistique dans le périmètre du site doit passer par l'ABF, puis par la commission départementale des sites classés

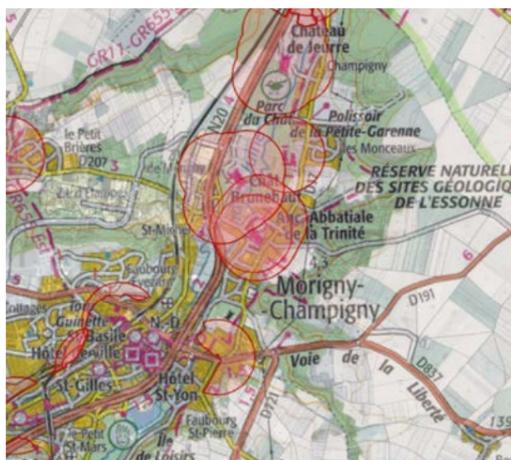
et enfin le ministère de l'Environnement, qui décide en dernier lieu. Cela s'applique aux constructions ainsi qu'aux démolitions, et même aux coupes d'arbres. Cette procédure rallonge toutes les demandes d'autorisations.

Toutes ces protections juridiques nous obligent à être vigilants lorsque des travaux sont envisagés, qu'il s'agisse de la construction d'une véranda ou de panneaux photovoltaïques sur un toit.

A titre d'exemple, une autorisation du ministère de la culture a été nécessaire pour obtenir le permis de démolir de l'ancienne école Daudet, qui laissera place au futur Centre-Bourg Innovant et Ecologique.



Les « zones inscrites » sont en vert clair et les « zones classées » sont en vert foncé. Les contraintes en matière d'urbanisme y sont fortes et elles nécessitent un examen auprès de l'Architecte des Bâtiments de France



Aux abords d'un monument historique, il existe un périmètre de protection qui, en cas de travaux, nécessite que l'on obtienne au préalable l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France

Vous envisagez de réaliser des travaux à l'extérieur de votre maison, comment faire ?

- Venez au service urbanisme de la mairie pour vous renseigner avant de commencer les travaux.
- Déposez impérativement en mairie vos dossiers de demandes préalables de travaux ou vos permis de construire et attendez la réponse de la mairie avant de commencer les travaux.*

Une fois l'autorisation obtenue par la mairie, n'oubliez pas de l'afficher sur place, à l'extérieur de votre propriété et de façon bien visible pendant toute la durée des travaux.

Vous pouvez prendre des photos de cette autorisation fixée sur place avec un journal pour vous constituer une preuve de la date du dépôt.

Lorsque les travaux sont terminés, n'oubliez pas de déclarer l'achèvement des travaux en mairie.

Si vous avez besoin de monter un échafaudage ou de poser une benne sur l'espace public, de faire circuler un engin sur la voie publique, il faut en faire la demande préalable en mairie.

Comme pour les permis de construire ou les demandes préalables de travaux, pensez à afficher

Les protections juridiques sont nombreuses à Morigny-Champigny et elles rendent nécessaires les instructions de toutes les demandes de travaux par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le service urbanisme de la Ville se tient à votre disposition pour vous conseiller et vous transmettre des dossiers à remplir de demandes préalables de travaux, également accessibles sur le site de la commune.

Point sur les Déclarations d'Utilité Publiques votées en 2021 par le Conseil municipal

4 déclarations d'utilité publique distinctes ont été votées par le Conseil municipal en juillet 2021 afin que la Ville puisse conserver la maîtrise de son développement en cohérence avec un aménagement structuré.

En tenant compte des contraintes du PLU adopté en 2012, ces 4 zones identifiées sont les Barguins, le secteur Arrière de Bretagne, les Monceaux et Saint Germain.

A la suite de leur examen par les services de la sous-préfecture, la Direction départementale des territoires a demandé à la Ville de prendre en considération certaines remarques.

Les DUP amendées seront à nouveau déposées prochainement à la préfecture en tenant compte de ces différentes remarques. Par la suite, la préfecture décidera de poursuivre ou non les procédures.

vos autorisations sur place, à bien baliser l'espace et placez des signalements lumineux pour éviter les accidents nocturnes.

* La mairie de Morigny-Champigny peut désormais recevoir en ligne gratuitement les demandes dûment remplies de permis de construire, les déclarations préalables et les certificats d'urbanisme. Il suffit de vous connecter sur cette adresse internet : <https://sve.sirap.fr/#/091433/connexion>

Service urbanisme de la mairie

Coordonnées :

Mme Nadia LEVECOT, responsable du service urbanisme

urba@morignychampigny.fr

01 64 94 30 39

Le service urbanisme est ouvert le mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h et de 15h à 17h30.

Le jeudi de 8h30 à 12h et de 15h à 18h30. Le samedi de 8h30 à 12h.



DUP

Nouveau Directeur général à la Coopérative agricole Ile-de-France Sud

Monsieur Xavier DONNENFELD a succédé à M. Hervé COURTE à la tête de la Coopérative agricole Île-de-France Sud, dont le siège est situé dans la ZAC des Rochettes à Morigny-Champigny.

Depuis quelques années, les adhérents de la coopérative se sont fortement investis pour développer des filières céréalières locales, engagées pour une agriculture durable et éthique.

Les agriculteurs produisent ainsi pour les consommateurs de la région Ile de France un blé de qualité meunière, respectueux de cahiers des charges exigeants, transformé localement en farines, baguettes et viennoiseries par les meuniers et les boulangers d'Ile-de-France.

Virginie GARCIA, une sophrologue à vos côtés

Les épreuves de la vie sont parfois trop douloureuses pour être affrontées seul. Un soutien extérieur peut devenir nécessaire et il peut être apporté par le biais de la sophrologie qui, à l'aide d'exercices doux de respiration, de relâchement musculaire et de relaxation par la visualisation, permet de se sentir mieux.

Virginie GARCIA propose de vous accompagner individuellement ou de façon collective, chez vous, en téléconsultation ou à son cabinet.

Contact : Madame Virginie Garcia, Sophrologue
Tél : 06.19.77.29.37

Mail : sophrologue.vg@gmail.com

Site Internet : www.sophrologie-vg.com

Initiative Essonne

Initiative Essonne est une association qui soutient au quotidien les créateurs, les repreneurs et les jeunes entreprises en croissance à travers :

- Un prêt d'honneur à taux 0 sans caution personnelle (15 000 € en moyenne) dont l'objectif est de renforcer l'apport personnel pour faciliter ensuite l'accès à un financement bancaire complémentaire.
- Un accompagnement à la finalisation du projet puis dans les premières années de développement de l'activité.

L'accompagnement d'Initiative Essonne se concrétise en trois phases.

Initiative Essonne sensibilise à l'entrepreneuriat dans des salons professionnels puis présente aux entrepreneurs intéressés une information individuelle ou collective sur leur offre. Après avoir vérifié l'éligibilité et la viabilité du projet, Initiative Essonne participe

à la finalisation du business plan et apporte son expertise pour l'ensemble du projet (financier, humain, marketing et juridique, etc.)

Depuis 3 ans à Morigny-Champigny, **MBK Crossfit** a bénéficié avec succès du soutien d'Initiative Essonne, ce qui a permis de pérenniser 2 emplois.

L'épicerie spécialisée **Ola Portugal**, située dans la zone commerciale des Rochettes, a également bénéficié d'un prêt d'honneur d'Initiative Essonne. 3 emplois ont été créés à cette occasion.

Contact mail : contact@initiative-essonne.com

Tél : 01 60 79 66 52

Site internet : www.initiative-essonne.com

La CAESE adopte un plan de sobriété énergétique

Les prix du gaz et de l'électricité ont fortement augmenté au cours de ces derniers mois dans un contexte inflationniste aggravé par la guerre en Ukraine.

Les ménages français bénéficient d'un bouclier tarifaire qui limite la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité, mais ce n'est pas le cas pour les collectivités territoriales et les établissements publics comme la CAESE.

Ces derniers doivent donc limiter leurs dépenses énergétiques pour ne pas se mettre financièrement en difficulté.

En juin dernier, le Comité technique de la CAESE a proposé différentes pistes pour limiter la consommation d'énergie de l'Etablissement public.

Outre la mise en chauffe plus tardive des bâtiments appartenant à la communauté d'agglomération, il a été acté de baisser la température des locaux communautaires à 19°C en semaine et 17°C la nuit et les fins de semaine. Ces mesures représentent un gain de 56 000 € mais elles ne permettent pas de rattraper la hausse des prix de l'énergie qui est trop importante.

D'autres pistes visant à limiter les dépenses liées à la hausse des tarifs énergétiques ont donc été étudiées, comme la fermeture temporaire des piscines intercommunales.

En l'absence de ces actions, les dépenses énergétiques auraient provoqué une hausse des coûts de fonctionnement estimée à près de 550 000 € au détriment de la CAESE en 2023.

Morigny-Champigny toujours à vos côtés

Vous êtes commerçant-artisan à Morigny-Champigny, vous souhaitez vous faire connaître et présenter votre activité dans le magazine de la Ville ?

Contactez votre mairie au 01 64 94 39 09

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2022

Les membres du conseil municipal ont :

- Approuvé, à l'unanimité, l'augmentation des tarifs de TLPE comme suit :

	ENSEIGNES			DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET PRE ENSEIGNES (support non numérique)		DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET PRE ENSEIGNES (support numérique)	
	Superficie inférieure ou égale à 12 m ²	Superficie de 12 m ² à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²
Tarifs applicables 01/01/2023	12,65 €	25,30 €	50,60 €	16,32 €	32,64 €	48,96 €	97,92 €

- Décidé, à l'unanimité, de fixer à 40% le taux d'exonération de la taxe sur le foncier bâti qui s'appliquera sur les nouvelles constructions pendant une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Adopté, à la majorité, l'augmentation de 6,5% du prix des repas de restauration scolaire facturés aux familles, fixant ainsi un tarif établi selon les revenus et le nombre d'enfants du foyer et pouvant aller de 1,60 € à 3,30 € (4,37 € pour les extérieures).
- Approuvé, à l'unanimité, le maintien de la prise en charge par la commune à hauteur de 100 % des frais de transport scolaire (circuits spéciaux scolaires) restant à la charge des familles après validation des inscriptions au préalable par le service scolaire communal.
- Décidé, à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 000 € au profit de l'association ANGATA SOUND afin de participer au financement de la 6^{ème} édition du Festival « le bout du monde en bas de chez toi ».
- Fixé, à l'unanimité, les modalités d'attribution du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour une application au 1^{er} juillet 2022.
- Décidé, à l'unanimité, de prévoir la possibilité de verser une gratification exceptionnelle aux stagiaires de la collectivité, sur appréciation de l'autorité territoriale, si la durée de présence est inférieure à deux mois mais excède deux semaines, dans les limites suivantes :

Niveau	Elève lycéen ou niveau 3	Niveau 4 et 5	Niveau 6 et +
Montant horaire	5% du PHSS* soit 1,30 €	8% du PHSS* soit 2,08 €	12% du PHSS* soit 3,12 €

- Désigné, à l'unanimité, Madame Sophie GUERTON déléguée à la protection des données (DPO) au sein de la collectivité.
- Approuvé, à l'unanimité, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif à la compétence mobilité de la CAESE.
- Décidé, à l'unanimité, d'approuver le projet d'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription de la SPL des Territoires de l'Essonne pour un montant maximum de 15 000 € par émission de 1 500 actions nouvelles de numéraire de 10 € de valeur nominale chacune émises au pair, portant ainsi le capital de 1 025 000 € à 1 040 000 € au plus et le projet de modification corrélatrice de l'article 7 « Capital social » des statuts ; et de donner tous pouvoirs à Monsieur Eric CAVERS, représentant à l'Assemblée générale de la SPL pour approuver ce projet d'augmentation de capital et la modification corrélatrice des statuts qui en résultera à l'exception de la résolution tendant à ouvrir le capital social aux salariés de la Société qu'il lui appartiendra de rejeter ou d'approuver.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2022

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de :

- Fixer, après avoir décidé à l'unanimité de procéder par un vote à main levée, à 8 le nombre de membres (en plus du Maire, Président de droit) au sein de la commission « Manifestations et Associations » et de désigner Madame Céline MACHY membre au sein de cette instance.
- Approuver la création d'un Comité Social Territorial et fixé à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel et à 3 le nombre de représentants titulaires de la collectivité au sein de cette instance.
- Approuver la création d'un poste de rédacteur principal de 2^e classe dans la filière administrative et de 2 postes d'adjoint technique dans la filière technique.
- Autoriser Monsieur le Maire à faire une demande d'intervention auprès du CIG en

*PHSS : le Plafond Horaire de la Sécurité Sociale

cas de nécessité, d'approuver la convention d'intervention avec le CIG telle que proposée et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents.

- Classer la parcelle cadastrée section U n° 131 dans le domaine public communal et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.
- De déclasser par anticipation du domaine public communal la propriété du Centre Technique Municipal située au 32 bis rue des ponts et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.
- Fixer à 20 % le taux de la part communale de la taxe d'aménagement sur les parcelles cadastrées section I n° 192, 193, 426, 427, 429, 430, 431, 432, 834, 835 et pour partie les parcelles I 1133 et 1934 (en cohérence avec l'opération d'ensemble mentionnée au PLU) pour le secteur des Barguins et les parcelles cadastrées section Q n° 130, 192, 194, 196, 198, et 200 pour le secteur du Bas des Roches et décidé de maintenir à 5% le taux de la part communale de la taxe d'aménagement en dehors de ces secteurs.
- Approuver la convention de mise à disposition de bâtiments et d'équipements du complexe sportif Jean Coulombel avec le Tennis Club de Morigny-Champigny telle que proposée et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette dernière et tous les documents y afférents.
- Attribuer une subvention exceptionnelle de 350 € au profit de l'association FUSION DANCE.

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2022

Les élus du conseil municipal ont décidé à l'unanimité de :

- Créer la commission « Transition énergétique et consommations des équipements publics ».
- Fixer, après avoir décidé à l'unanimité de procéder par un vote à main levée, à 8 le nombre de membres (en plus du Maire, Président de droit) au sein de la commission « Transition énergétique et consommations des équipements publics ».
- Désigner Jérôme LENOIR, Eric CAVERS, Pierrick GARNIER, Edmond WEIGANT, Michel MEYER, Lélia STADLER, Bertrand GUIMARD et Jean-Gabriel LAINEY membres de cette commission.
- Adopter le plan de sobriété décliné selon les 3 axes suivants : réduire et moduler le chauffage des bâtiments communaux, réduire et moduler les intensités des éclairages publics et des bâtiments et limiter l'usage des bâtiments ;
- Charger Monsieur le Maire de faire appliquer le plan de sobriété et de prendre les mesures adéquates pour une mise en œuvre dans les meilleurs délais ;
- Reconduire automatiquement ce plan jusqu'à ce que le conseil municipal délibère pour le suspendre ;
- Missionner la commission « Transition énergétique et consommation des équipements publics » afin de définir le « plan de marche » communal qui permettra de se conformer au dispositif réglementaire fixant les objectifs de réduction des consommations d'énergie à -40% d'ici 2030 et -60% d'ici 2050, par rapport à 2010, et d'anticiper les évolutions tarifaires et contextuelles 2023/2024 ;
- Missionner la commission des finances pour proposer au conseil municipal un plan d'économies sur la section de fonctionnement sous deux mois avec comme objectif de limiter au strict minimum l'impact sur le levier fiscal communal, et en particulier sur le taux de la taxe foncière sur le bâti.
- Approuver la lettre ouverte de l'AMIF aux parlementaires franciliens afin de faire l'écho des besoins des territoires franciliens au parlement dans la situation de crise énergétique qui frappe l'ensemble de l'économie, et ce en proposant que :
 - les collectivités puissent bénéficier du bouclier tarifaire énergétique,
 - la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ne soit pas supprimée,
 - l'INSEE révise ses méthodes d'estimation des populations, clefs de voute du calcul des dotations et concours financiers de l'Etat,
 - le soutien financier aux « maires bâtisseurs » soit remis en place.

Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette dernière au nom de l'ensemble des membres du conseil municipal.

Liste de la majorité "AGIR pour l'Avenir de Morigny-Champigny"

Depuis des mois les nouvelles nationales sont moroses ; une pandémie puis une guerre aux portes de l'Europe, mettant ainsi à mal une économie mondiale bâtie sur une consommation effrénée et une fuite en avant des dépenses publiques, en oubliant l'essentiel, la place de chacun sur une terre qu'il est indispensable de préserver. La résilience que nous affichons face aux imprévus et aux aléas de la vie nous contraint à une sobriété qui est simplement le miroir de la vie de nos anciens il y a quelques dizaines d'années.

Morigny-Champigny n'échappe pas à la règle, mais a la chance d'avoir des forces vives.

Depuis de nombreux mois, les élus défendent collégialement les intérêts de notre commune et conduisent le conseil municipal à voter à l'unisson. Monsieur le Maire a souhaité mettre en place un comité stratégique pour analyser, partager puis prendre les meilleures décisions. Aussi, dès l'an-

Liste d'opposition "Environnement, Solidarité et Démocratie"

La préservation de l'environnement et des ressources a constitué, depuis 33 ans, l'un des points forts de notre action. Restreindre le gaspillage, donner une seconde vie aux biens de consommation a toujours inspiré notre démarche. En témoignent la « Bourse aux vêtements » et la « Foire aux jouets » que nous organisons chaque année.

Nous avons été bien seuls alors à défendre concrètement, et pas seulement par des discours, la nécessité d'épargner les ressources de la planète. Aujourd'hui, faute d'avoir été anticipée par l'Etat, la crise de l'énergie et des matières premières est là et on découvre la réalité : nous consommons trop et mal.

Prises à la gorge, les collectivités locales doivent se débrouiller avec les faibles moyens qui sont les leurs. Devant une telle situation, il est indispensable de revenir à une maîtrise de l'énergie, tant de sa production que de sa distribution, à une politique

nonce des hausses « démesurées » du coût de l'énergie, les propositions à faire aux associations, aux enseignants et à chacun des Morignacois ont été aisées. Le plan sobriété énergétique a été adopté à l'unanimité et a reçu le soutien des Morignacois. Outre l'urgence financière avec des mesures drastiques, le conseil municipal a voté la création d'une commission « Transition énergétique et consommations des équipements publics » pour préparer les futurs investissements indispensables à l'atteinte des réductions de consommations énergétiques à venir. Monsieur le Maire a, lors de l'installation de cette commission, proposé à Monsieur Lainey de le seconder comme vice-président.

Toute l'équipe vous souhaite de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année.

Vos élus de la Majorité "AGIR pour l'Avenir de Morigny-Champigny"

qui soit au service de la population et non des spéculateurs.

Le 7 octobre, nous avons voté le plan communal de sobriété énergétique. C'est un premier pas pour réduire l'impact financier.

Nous avons obtenu la création d'une commission qui devra définir les investissements destinés à réduire l'impact environnemental et à prévoir les économies futures de la commune. Bertrand Guimard en est membre et Jean-Gabriel Lainey vice-président.

Une première, à la hauteur des enjeux qui nous attendent.

Nous nous impliquerons sans réserve pour que les deux volets soient menés de front afin que, à Morigny-Champigny, on retrouve dans les meilleurs délais tous les services et activités nécessaires à notre collectivité humaine.

Vos élus d'"Environnement, Solidarité et Démocratie"

Bienvenue	Date
Valentina FIOR	11/05/2022
Maël NICOLAS	16/05/2022
Rayan CAUTE	17/05/2022
Charlotte CONAN	02/06/2022
Giuliana LUIS	10/06/2022
Lucile BOULINET	11/06/2022
Sophie POISSON	15/06/2022
Lise HANN	20/06/2022
Lana CROSET	24/06/2022
Alex IONESCU	28/06/2022
Loris BRUNET	05/07/2022
Luna FRANCHINI	27/07/2022
Hugo LE MONTAGNER	22/08/2022
Mohamed CACAN	03/09/2022
Emmy BONNAUD	29/09/2022
Méziiane YAMANI	07/10/2022
Giulia ROBINET	13/10/2022

Félicitations	Date
Anna SORIANO et Christophe RIBEIRO	04/06/2022
Dominique VACHEROT et Martial CORTES	11/06/2022
Jessica GALTIER et Laurent MATÉI	06/08/2022
Camille CHAPLAIN et Franck THELLIER	27/08/2022
Graziella SOUCAILLE et Raphaël PHILIPPE	03/09/2022
Corinne SOUCHET et Laurent TUR	24/09/2022
Didier VIOLEAU et Olivier LE GUENNEC	01/10/2022
Déborah PIERSON et Julien AUGUSTE	08/10/2022

Ils nous ont quittés	Date
René DARBLAY (87 ans)	14/05/2022
Pierrette ISNARD (90 ans)	21/05/2022
Jacques SAGUET (60 ans)	24/05/2022
Lucienne EVERAERT veuve GOULARD (96 ans)	27/05/2022
Robert BOURCY (91 ans)	01/06/2022
Henri PIQUE (97 ans)	01/06/2022
Micheline NAUDET veuve SAINARD (93 ans)	17/06/2022
Danièle DELANCE épouse CERVO (61 ans)	27/06/2022
Lionel DEJEAN (96 ans)	25/07/2022
Pierre LOZOUET (94 ans)	04/08/2022
Denise ROBERT veuve CHEVALLIER (100 ans)	08/08/2022
Jacqueline DEPOERS épouse DELAVAL (89 ans)	29/08/2022
Claudette GOULLIEUX veuve LÉANDRO (85 ans)	07/09/2022
Philippe VANDEKERCHOVE (56 ans)	11/09/2022
André JOANEST (107 ans)	02/10/2022
Bernard MAES (66 ans)	03/10/2022
Jean-Pierre MARY (72 ans)	03/10/2022
Charlotte FAFET veuve GRUGEON (99 ans)	11/10/2022
Marie-José MONTEIL veuve ROBILLARD (75 ans)	15/10/2022
Jacqueline RENAND veuve PELTIER (100 ans)	17/10/2022

Attention, les activités de bricolage ou de jardinage produisant du bruit et peuvent gêner votre voisinage. Ils sont en droit d'appeler la Police municipale ou la Police nationale si vous ne respectez pas certains horaires précisés dans l'arrêté du Maire N° 14-91 du 24 octobre 2014

Toutes les activités produisant du bruit, susceptibles de troubler la tranquillité publique, peuvent être effectuées :

- Du lundi au vendredi de 8h à 12h30 puis de 13h30 à 19h ;
- Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h ;
- Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

Enfin, **les dépôts sauvages de déchets, d'encombrants et les décharges sont interdits sur l'ensemble des voies communales** et plus particulièrement au droit des plateformes écologiques d'apport volontaire et des bornes aériennes d'apport volontaire. En cas d'infraction constatée, le responsable identifié du dépôt sauvage de déchets s'expose au remboursement des frais de remise en état, notamment les frais d'enlèvement et de nettoyage, après une mise en demeure restée infructueuse.

L'arrêté du Maire N° 16-100 du 12 septembre 2016 prévoit également des amendes allant de 68 € à 1500 € en fonction de la gravité et/ou de la récurrence du ou des manquements.

URGENCES

Pompiers	18 / 01 69 92 16 45
Police Nationale	7, avenue de Paris à Etampes - 17 / 01 69 16 13 50
Police Municipale	06 74 90 37 28 / 06 74 90 37 29
SAMU	15
Pharmacie de garde	appelez le 01 69 16 13 50 (Commissariat d'Etampes) qui vous dirigera vers la pharmacie de garde
Médecin de garde	appelez le 15 (SAMU) qui vous orientera vers la maison médicale de garde (dimanche et jours fériés de 8h à 20h)
Centre Hospitalier Sud Essonne	01 60 80 76 76 - 26, avenue Charles-de-Gaulle à Etampes
Service des Urgences	01 60 90 15 33
Ambulances de garde	01 64 94 13 85
Urgences techniques de la Direction de l'eau et de l'assainissement (CAESE)	01 60 80 64 92
Urgence Electricité (Enedis)	09 72 67 50 91
Urgence Gaz (GRDF)	0 800 47 33 33
Aide à domicile AADSM	07 89 55 83 82
Transport Sud Essonne (TSE)	01 64 92 00 23

HORAIRES D'ACCUEIL DES SERVICES DE LA MAIRIE

Les services de la Mairie vous accueillent les :

Mardi	8h30 à 12h00 et de 15h00 à 17h30	Vendredi	8h30 à 12h00 et de 15h00 à 17h30
Mercredi	8h30 à 12h00 et de 15h00 à 17h30	Samedi	8h30 à 12h00
Jeudi	8h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h30		

Le Centre Communal d'Action Sociale est ouvert les :

Mardi	15h00 à 17h30	Vendredi	8h30 à 12h00
Mercredi	8h30 à 12h00	Samedi	8h30 à 12h00 sur rendez-vous
Jeudi	15h00 à 18h30		

L'Agence Postale communale est ouverte les :

Lundi	8h30 à 12h00	Jeudi	14h00 à 18h30
Mardi	14h00 à 17h30	Vendredi	8h30 à 12h00
Mercredi	8h30 à 12h00	Samedi	8h30 à 12h00

Permanences de Monsieur le Maire et des Maires-adjoints

Monsieur Bernard DIONNET, Maire, reçoit sur rendez-vous en mairie.

Le 1^{er} Maire-adjoint, Monsieur Jérôme LENOIR, le 2^e Maire-adjoint, Madame Corinne TIQUET, la 3^e Maire-adjoint, Madame Catherine COME, le 4^e Maire-adjoint, Monsieur Eric CAVERS, la 5^e Maire-adjoint, Madame Valérie MAUGARD, le 6^e Maire-adjoint, Monsieur Sébastien DERACHE, le 7^e Maire-adjoint, Monsieur Pierrick GARNIER, reçoivent en mairie sur rendez-vous du lundi au samedi.

Tél. : 01 64 94 39 09

Journal d'informations municipales

Mairie de Morigny-Champigny - 5, rue de la Mairie - 91150 Morigny-Champigny

Directeur de Publication : Bernard Dionnet

Directrice de la Rédaction : Corinne Tiquet

PAO : Philippe Boudreaux Création Graphique

Impression : L'Imprimerie Solidaire - 1, rue Belatrix - 53470 Martigné-sur-Mayenne - Tél. : 02 30 09 02 11

Imprimé sur papier P.E.F.C. 



Agenda - Evénements

Janvier

2023

Samedi 7 Présentation des vœux de Monsieur le Maire à la population pour la nouvelle année

Dimanche 15 Criterium départemental adultes de tennis de table par 2TMC au Complexe sportif

Avril

2023

Vendredi 7 Ouverture de l'Open de billard organisé par Vade Retro Satanas au gymnase à 20h

Février

2023

Dimanche 12 Crêpes party par le CCAS à 14h30

Mai

2023

Lundi 1^{er} Expo-vente du Club Restons Jeunes

Samedi 6 Soirée country, avec Fusion dance à la Salle des fêtes

Lundi 8 Commémoration de la victoire de 1945

Samedi 13 Tournoi de tarot par le Tarot club Morignacois à la Salle des Fêtes

Dimanche 14 7^e Hanmadang Tae Kwon Do par MCTKD au Gymnase

Mars

2023

Dimanche 19 Commémoration du 19 mars 1962

Dimanche 26 Randonnée VTT par l'association des cyclos de Morigny-Champigny